

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE VAUCLUSE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Vaucluse est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année 2023.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Hausse notable de 18% des dépôts de dossiers après la baisse de l'an dernier (-11%), progression marquée au regard de la moyenne française qui est de 8%.

Il est à noter que le taux de dossier pour 100 000 habitants est plus faible dans le Vaucluse (217 dossiers) que pour la région PACA (227 dossiers) ou au niveau national (226 dossiers)

Le taux de redépôt poursuit sa baisse de 37,4% à 34,7%, taux inférieur au taux national (40,4%) et régional (36,1%), qui s'infléchissent également.

Le taux de redépôt consécutivement à des mesures d'attente augmente sensiblement passant de 8,8 % à 9,6% tendance confirmée au niveau régional (9,8%) et national (12,4%)

L'endettement médian (hors immobilier) en Vaucluse progresse et atteint à 18 388 € contre 15 634 € l'année dernière, tout en se maintenant sous l'endettement médian régional en hausse également (19 302 € après 18 428 €) mais au-dessus de l'endettement médian national de 16 898€

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers déclarés recevables par la commission (864 dossiers) est en augmentation de 8,3%.

Le nombre de dossiers déclarés irrecevables (89) est en forte hausse (+43,5%), et s'élève désormais à 8,9% (7,3% en 2022) des dossiers déposés. Ce taux est supérieur au taux régional également en progression de 6,8% à 8,1% qui s'inscrit au-dessus du taux national qui passe de 5,2% à 6,9%.

La proportion des dossiers irrecevables pour motif d'inéligibilité représente 56,2% des dossiers irrecevables.

Les membres de la commission demeurent sensibilisés aux motifs de redépôt, et veillent à limiter les décisions d'irrecevabilité qui pourraient être prononcées suite au non-respect ou à la non mise en place des mesures.

La part des dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et une absence de bien immobilier est en légère baisse passant de 47,8% à 45%, se situant très légèrement au-dessus du taux régional (44,7% après 46,9%).

Les dossiers déclarés recevables ont été orientés à :

- 58,2% vers un réaménagement de dettes (50,4% en 2022)
- 37,4 % vers un rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (45% en 2022). En Paca les RP sont passés de 40 % à 35,7

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (*explication à donner sur la répartition des dossiers traités*)

La proportion des plans conventionnels, liés à la présence d'un bien immobilier, diminue faiblement, passant de 6,3% à 6 %. Il reste au-dessus du taux régional (5,4%) mais inférieur taux national (6,8%).

La commission est restée sensible à la conservation des biens immobiliers constituant la résidence principale des déposants.

La proportion des dossiers orientés vers des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement augmente, passant de 35,5% à 40,3% des dossiers traités. Ce taux reste inférieur au taux régional qui progresse également de 40,6% à 42,9%.

Le taux des mesures imposées suite à RP sans LJ recule nettement, passant de 44,9% à 37,2%, malgré la hausse du nombre de dossiers déposés sans capacité de remboursement et sans bien immobilier. Ce taux reste cependant supérieur au taux régional (35,6%) et au taux national (34,9%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La mise en place de solutions définitives reste l'objectif de la commission, qui limite autant que possible la mise en place de mesures d'attente.

Le taux de solution pérenne marque un nouveau repli, passant de 76,2% à 70,6% du nombre de dossiers traités. Cette proportion est inférieure au taux régional (qui passe de 75,3% à 72,4%), et au taux national qui recule une nouvelle fois et s'établit à 72,2%.

La part des mesures d'attente (plans et mesures) croît de 10,5% à 13,1%, niveau comparable au taux régional (en hausse à 11,6%), mais restes-en-dessous du taux national (en hausse à 13,6%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 7 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 233</i>	Interventions sur le surendettement, l'inclusion bancaire, les relations bancaires et l'assurance
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 0 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 8 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 47</i>	Intervention auprès du pôle linguistique d'Avignon, des SAS de la prison du Pontet, d'association en charge de Séniors,
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Interventions dans les collèges et Lycées, 10 sessions auprès du CFA, participation à l'animation des ateliers dans le cadre du SNU (6 journées pour 600 lycéens sensibilisés)

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Les indivisions soulèvent quelques problèmes. En effet, il est difficile de vendre des parts de nue-propriété aux autres indivisaires, ou à des personnes extérieures. De plus, la présence d'un usufruitier ne permet pas la vente du bien immobilier, et se traduit assez régulièrement par un effacement des dettes, ce qui n'est pas satisfaisant en présence d'un bien.

Le calcul du plan en présence d'un bien immobilier est réalisé sur la durée maximum (144 mois) quel que soit l'âge du surendetté afin d'avoir des mensualités moindres. La commission estime qu'en présence d'un déposant âgé, il serait judicieux de diminuer le nombre de mensualités et d'augmenter le montant de la mensualité dans le respect du plafond du maximum légal ou de la CAR.

Cette flexibilité permettrait d'avoir une durée de plan pour conserver la résidence principale cohérente avec l'âge du déposant.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

De nombreux déposants sont accompagnés par des travailleurs sociaux. Les déposants sont invités à expliquer leur situation en produisant un courrier, mais certains ne le font pas. Dans le cas où ils sont accompagnés socialement, certains travailleurs sociaux transmettent un courrier explicatif de la situation. Il faudrait encourager cette démarche et la généraliser afin d'obtenir un rapport social sur la situation du déposant.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Le 20 février 2024

Le Président de la Commission

Michel LAFFITTE
Directeur de la DDFIP

A blue ink signature of Michel LAFFITTE, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Secrétaire de la Commission

Christine GORD
Directrice de la Banque de France

A blue ink signature of Christine GORD, featuring a circular loop at the top and a series of fluid, connected strokes below.

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

VAUCLUSE

INDICATEURS	2022	2023	variation 2023/2022 en %
Dossiers déposés	854	1 004	17,6%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	37,4%	34,7%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	8,8%	9,6%	
Dossiers décidés recevables par la commission	798	864	8,3%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	7,3%	7,2%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	62	89	43,5%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	27,4%	24,7%	
Dossiers orientés par la commission	800	871	8,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	47,8%	45,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	49,3%	41,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,4%	0,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	50,4%	58,2%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	954	952	-0,2%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,8%	6,9%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,5%	9,3%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	44,9%	37,2%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,2%	6,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	2,4%	2,4%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,8%	3,6%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	35,5%	40,3%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	28,8%	30,8%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,5%	15,5%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	6,7%	9,6%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	76,2%	70,6%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	5	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	10	8	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	VAUCLUSE	PROVENCE-ALPES- CÔTE-D'AZUR	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	9,3%	8,1%	6,9%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	37,2%	35,6%	34,9%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	6,0%	5,4%	6,8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,3%	42,9%	43,8%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	70,6%	72,4%	72,2%

***en % de dossiers traités**

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

VAUCLUSE

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	22 922	655	3 181	69,9%	82,7%	16 457	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>7 976</i>	<i>81</i>	<i>111</i>	<i>24,3%</i>	<i>10,2%</i>	<i>83 626</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>14 387</i>	<i>603</i>	<i>2 682</i>	<i>43,8%</i>	<i>76,1%</i>	<i>15 119</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>559</i>	<i>314</i>	<i>388</i>	<i>1,7%</i>	<i>39,6%</i>	<i>926</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	3 341	581	1 793	10,2%	73,4%	3 106	2,0
Autres dettes	6 551	419	894	20,0%	52,9%	1 812	2,0
Endettement global	32 814	792	5 868	100,0%	100,0%	19 543	6,0

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	239 265	6 583	32 857	62,6%	82,8%	16 333	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>89 324</i>	<i>714</i>	<i>1 058</i>	<i>23,4%</i>	<i>9,0%</i>	<i>97 934</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>143 987</i>	<i>6 070</i>	<i>27 646</i>	<i>37,7%</i>	<i>76,3%</i>	<i>15 053</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>5 954</i>	<i>3 349</i>	<i>4 153</i>	<i>1,6%</i>	<i>42,1%</i>	<i>858</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	62 994	5 608	15 726	16,5%	70,5%	3 887	2,0
Autres dettes	79 920	4 142	9 048	20,9%	52,1%	2 320	2,0
Endettement global	382 178	7 951	57 631	100,0%	100,0%	20 773	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 094	81 573	382 453	68,4%	80,0%	14 940	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 120 183</i>	<i>10 238</i>	<i>16 243</i>	<i>26,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>91 419</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 684 877</i>	<i>73 684</i>	<i>312 178</i>	<i>40,1%</i>	<i>72,3%</i>	<i>13 763</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>72 033</i>	<i>43 513</i>	<i>54 032</i>	<i>1,7%</i>	<i>42,7%</i>	<i>796</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	3 842	3,0
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
Endettement global	4 205 846	101 960	769 055	100,0%	100,0%	18 446	6,0